

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23-256-1918 portant renouvellement du sursis d'appel accordé à M. Carichiopoulo.

n° 23-256-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1918

Numéro JO
n° 256 du 28/02/1918

Date du numéro
28 février 1918

VISAS

Le Gouverneur p.ⁱ. Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le câblogramme No 115 du 30 septembre 1914 prescrivant de renvoyer dans leurs foyers 1914 prescrivant de renvoyer dans leurs foyers en sursis d'appel les réservistes de l'armée territoire

Vu l'arrêté No 368 du 3 décembre 1917, accordant un sursis d'appel de trois mois au sergent Carichiopoulo

Vu l'avis exprimé par le Capitaine commandant les troupes;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier— Est renouvelé pour une période de trois mois valable du 1er mars au 31 mai 1918 inclus, le sursis d'appel précédemment accordé au sergent Cakicnorovlo, négociant, chef de maison, qui n'est pas susceptible en raison de son âge et de sa situation de famille d'être envoyé en France. Art, 2.- Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.